



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Vaucluse

Question écrite n° 39100

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation du collège de l'Argensol, à Orange. Il semble que la qualité de l'enseignement soit mise en cause dans cet établissement à la suite d'une diminution des moyens mis à sa disposition. Ce collège subit des suppressions de postes, ce qui entraîne une augmentation des effectifs et une réduction du choix des langues enseignées. Cela paraît d'autant plus anormal que son ministère débloque dans le même temps des moyens importants pour l'enseignement, dans le primaire, des langues des enfants d'immigrés, enseignement réalisé par des professeurs étrangers. Cela est d'autant plus incompréhensible que cette méthode est un facteur de non-assimilation et de développement de l'esprit patriotique antifrancais. La comme ailleurs, les élèves autochtones font les frais d'une politique antinationale. Il lui demande de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que notre enseignement soit le meilleur possible et qu'il promeuve autant que faire se peut les qualités d'une école qui donne à tous, avec un enseignement identique, la fierté d'être français.

Texte de la réponse

Reponse. - confirme le caractère prioritaire que le Gouvernement attache à l'action éducative et à la formation des jeunes, par une progression de ses crédits double de celle du budget de l'Etat dans son ensemble. Dans le domaine des emplois du second degré, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement ainsi que 7 000 heures supplémentaires sont créées au budget initial, auxquels s'ajoutent 25 000 heures supplémentaires autorisées à titre exceptionnel afin de faire face à la montée croissante d'effectifs d'élèves dans les lycées, signe de l'élévation indispensable du niveau de formation. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un consistant à attribuer aux académies des dotations globalisées pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (collèges, lycées, lycées professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place déconcentrée dans les académies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des académies pour répondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et post-baccalauréat. L'académie d'Aix-Marseille a ainsi bénéficié, au titre de la répartition globalisée, de 39 emplois et de 876 heures et, au titre de la distribution contractuelle, de 5 emplois de professeurs certifiés d'arts plastiques, 16,5 équivalent-emplois pour le développement des filières scientifiques, et 9,5 emplois pour les classes post-baccalauréat. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient maintenant de répartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. C'est pourquoi, s'agissant du collège de l'Argensol à Orange, je vous invite à prendre directement l'attache de l'inspecteur d'académie de Vaucluse, qui est seul en mesure d'indiquer la façon dont il a apprécié la situation de cet établissement au regard de celle des autres collèges de son ressort, et les conséquences qu'il en a tirées lors de la répartition des moyens mis à sa disposition par le recteur.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39100

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1609

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2041